

Les échos du CE

Réunion du 27 novembre 2014

Consultation sur l'extension de l'accompagnement 100% WEB

Dossier présenté par A-L Vigot

Ce dossier vous a été présenté dans le détail dans le compte rendu de la séance précédente.

L'agence d'Alençon a été choisie car elle est reliée en fibre optique. Cette modalité de suivi pouvait paraître intéressante, notamment pour les DE qui habitent loin de leur agence, afin de limiter leurs déplacements. Mais, tributaires de l'accès au haut débit, les DE qui seront finalement concernés seront avant tout ceux qui habitent en ville. Aucune cartographie du territoire n'ayant été réalisée, les tests techniques seront faits après le ciblage des DE.

La direction ne peut apporter aucune garantie sur le droit à l'image des conseillers : même si le DE ne pourra entrer en vision que s'il a lu et accepté les conditions de non diffusion des images. En cas d'incident l'établissement ne pourra agir qu'a posteriori et en justice, quand le mal sera fait.

Ces images pourront être repérées sur le net grâce à un kakémono que le conseiller positionnera derrière lui.

3 entretiens sont prévus par demi-journée.

La Direction Générale préconise des durées d'entretien de 40 à 50 mn. Il est "expressément demandé" aux conseillers de réaliser une pause de 15 mn entre deux entretiens.

Nous nous étonnons de ce choix, la direction nous ayant plutôt habitués à réduire la durée des entretiens pour faire des gains de productivité. Au niveau de la planification, l'accueil physique se fera

inévitavelmente sur un nombre plus restreint de conseillers. Ceux-ci seront toutefois fiers de fournir cet effort supplémentaire pour promouvoir "l'image numérique" de Pôle emploi et du Directeur Général.

Les conseillers qui mèneront cette activité seront choisis par leur ELD. Seront concernés en priorité ceux qui interviennent déjà sur la modalité guidée sans exclure les autres. Chacun aura un parrain de Clermont Ferrand où cette activité est déjà mise en place.

Cette démarche devant se faire sur la base du volontariat, tant du conseiller que du DE, nous ne pouvons nous y opposer, néanmoins, au vu des éléments développés ci-dessus, nous avons choisis de nous abstenir.

Consultation du CE :

Pour : 1 CFDT (qui restera vigilante)

Contre : 3 CGT

Abstention : 5 SNU et 2 CFE-CGC

Information-consultation sur le plan de formation 2015

Dossier présenté par L. Le Goff

Le plan de formation 2015 s'inscrit dans la continuité du plan pluriannuel 2013-2015 en lien avec les orientations de pôle emploi et la convention tripartite.

Les actions des années antérieures sont poursuivies en 2015 avec des nouveautés :

- formations « conseil en évolution professionnelle » (parallèlement avec la mise en place du compte personnel de formation en janvier 2015)
- formations à Neptune 2 et ses nouvelles fonctionnalités

- nouvelle offre de formation proposée par l'université du management (réservée aux managers)

En ce qui concerne les personnes en contrat à durée déterminée de moins de 6 mois planifiées sur des fonctions d'accueil sur les sites, nous nous interrogeons sur la pertinence de prévoir des formations qui interviennent plusieurs semaines après leur prise de poste.

Le DIF disparaît au profit du CPF à compter du 1^{er} janvier 2015, les modalités d'utilisation pour les conseillers sont encore inconnues.

La consultation sur ce dossier est reportée en Décembre.

Information dans le cadre de la consultation sur les équipes dédiées entreprise.

Le SNU alerte depuis la fusion sur les difficultés que rencontrent les conseillers à mener l'activité « entreprise ». Celle-ci a été le parent pauvre de la fusion, mise au second rang des grands projets et variable d'ajustement des plannings.

Aujourd'hui l'établissement constate que, pour fonctionner, nous avons besoin d'avoir des contacts avec l'entreprise (il était temps !) et que celle-ci nécessite un suivi régulier et de qualité au même titre que le demandeur d'emploi.

Suite à une expérimentation menée dans 9 agences dans 5 régions, l'établissement a donc décidé la mise en place d'équipes dédiées à la relation entreprise.

Une équipe dédiée sera constituée de 2 à 3 conseillers placement, intégrée dans une équipe avec un REP. Les conseillers conserveront les activités d'accueil (dont EID) mais sans portefeuille de DE.

Là encore, fonctionnant à iso-effectif, il y aura des impacts sur la taille des portefeuilles des autres conseillers et sur le temps passé en réception.

Le DAPE choisira parmi les volontaires de son site ceux qui seront retenus, sans moyen de recours pour les autres.

Les OS s'interrogent sur l'articulation de tous les services déployés depuis longtemps sur le champ de l'entreprise : A2S, force de prospection, Grands comptes, 3995, etc.

Le dossier doit encore être peaufiné ; un groupe de travail constitué du DR adjoint, de deux DAPE, d'un REP et d'un chargé de mission grands comptes poursuit la réflexion sur les modalités de mise en œuvre en Basse-Normandie. Ni le Directeur régional, ni la RRH, n'est capable de nous dire si un conseiller est associé à la démarche (???)

La consultation sur ce dossier est prévue en janvier.

Consultation sur la modification de la mobilisation des heures supplémentaires en 2014

La direction avait prévu un prévisionnel de 2500 heures supplémentaires en 2014.

Au 31 octobre, 2901 heures avaient déjà été réalisées, c'est pourquoi la direction souhaitait nous consulter sur le fait de mobiliser 350 heures « supplémentaires ».

Considérant que le recours aux heures supplémentaires ne devrait être qu'exceptionnel (organisation de forum par exemple), le SNU ne peut voter favorablement.

Consultation du CE :

Contre : 5 SNU, 3 CGT et 2 CFE-CGC

Abstention : 1 CFDT (qui restera sans doute vigilante...)

Information sur la généralisation de mail.net

Selon la direction, « la Basse-Normandie est une des 2 régions en France où l'utilisation de mail.net est la plus importante ». Visiblement cela ne suffisait pas, la direction a donc pris unilatéralement la décision de diffuser notre adresse.net à tous les demandeurs, dès l'affectation, au conseiller référent. Pour les DE déjà en portefeuille, notre adresse mail apparaîtra de façon systématique sous le nom du conseiller dans les conclusions d'entretien.

Nous n'aurons donc plus la possibilité de ne pas diffuser notre adresse mail.net à certains demandeurs.

Cette décision prendra effet au 15 décembre 2014.

A cette date, les échanges de mail seront visibles sur la GED. A échéance 2015, ils apparaîtront directement sous AUDE.

Nous alertons sur la surcharge de sollicitations via des canaux toujours plus nombreux (escalade, mail.net, accueil, etc.) et ne comprenons pas comment la direction peut soutenir qu'elle permet ainsi au conseiller d'organiser son temps !

Ajoutons que, pour le moment, aucune consigne n'est donnée pour le traitement des mails de conseillers absents ou surbookés.

Information sur l'accompagnement global

Dossier présenté par J. Krempf

La DT de la Manche est venue nous présenter l'avancement des travaux sur cette 4^{ème} modalité d'accompagnement des demandeurs dont le but est de mieux articuler l'offre de service de pôle emploi avec l'offre sociale des Conseils Généraux.

La convention de la Manche sera signée le 3 décembre, celle du

Calvados courant décembre, quant à celle de l'Orne, mystère...

Une fois de plus, l'affectation des conseillers se fera sur la base du volontariat, 4 conseillers prévus en 2015 pour la Manche (7 en cible 2016) et 9 conseillers (mais 8 ETP seulement) prévus dès janvier 2015 dans le Calvados. Les agents dédieront 100% de leur temps à cette mission et seront intégrés aux équipes professionnelles en agence, sous la responsabilité de l'A2S.

Délibération concernant les suites à donner à la décision du Tribunal Administratif

Suite à la décision du Tribunal Administratif de rejeter la demande du CE de mettre en place des CHSCT départementaux en Basse-Normandie, les élus-es devaient se prononcer sur un appel auprès de la Cour Administrative d'appel.

Résultats du vote :

Pour : 3 CGT, 1 CFDT

Contre : 5 SNU, 2 CGC

Le SNU demande aux organisations syndicales nationales de se saisir de ce dossier pour l'ensemble des établissements de Pôle emploi (voir déclaration ci-après).

Activités Sociales et Culturelles

Le sujet arrive en toute fin de séance, après 17 heures, alors que plusieurs élus-es avaient dû quitter la séance en raison des nécessités liées au covoiturage. Certaines organisations syndicales n'ayant pas approfondi le sujet, il a été décidé de reporter les décisions à la réunion du CE du 15 décembre. Les élus-es ont demandé au Directeur Régional que lors des prochains CE, le point sur les ASC ne soit plus inscrit systématiquement à la fin de l'ordre du jour.

Vos représentants-es SNU pôle emploi FSU au CE

Claire Aussant, Christelle Benoit, Yannick Dennebouy, Christine Dubrulle, Sandrine Fontanel, Céline Guillet, Fabien Lemarchand, Franck Messidor, Ludovic Somon, Nathan Ursin, Yvonne Vincent

Déclaration du SNU

au Comité d'Etablissement du 27 novembre 2014

concernant la délibération au sujet des suites à suite à donner à la décision du Tribunal Administratif relative à la demande du CE d'installer un CHSCT par département sur la région Basse-Normandie

Le tribunal administratif de Caen n'a pas suivi la demande du CE de Pôle emploi de déployer 3 CHSCT sur le territoire Bas-Normand.

Cette affaire nous permettra de retenir que la décision initiale de donner aux représentants du personnel de PEBN ces 3 CHSCT et par conséquent le minimum des moyens nécessaires au bon traitement des dossiers qui relèvent du CHSCT émanaient de personnes de terrain, de professionnels au fait des situations et des spécificités locales, de professionnels spécialisés en matière de conditions de travail et confrontés quotidiennement aux questions de sécurité et de santé au travail, aux questions des risques psychosociaux.

Qu'un ministre de l'emploi via son énarque et preux vassal le directeur général du travail, conteste l'expertise de ses propres représentants de terrain afin de réduire les moyens attribués aux IRP d'une entreprise comme la nôtre, nul n'en sera surpris puisque le gouvernement et les représentants du patronat affichent leur commune volonté de réduire les maintenant fameux effets de seuil et ne cachent pas leur espérance partagée d'une fusion des différentes instances que sont les CE, DP et CHSCT. Chacun sait que cette action décisive libérerait les énergies et sécuriseraient les employeurs et autres décideurs nationaux et investisseurs internationaux qui pourraient enfin mettre leur esprit philanthropique au service de la France et des pauvres chômeurs qu'ils ne rêvent que d'embaucher.

Qu'une décision administrative locale suive l'avis d'un ministre en lieu et place de celui d'humbles représentants du personnel de terrain et d'une humble inspectrice du travail de terrain, nul n'en sera non plus surpris, et nous n'insisterons pas puisque notre propos n'est pas de commenter des jugements de Cour, pas plus qu'il n'est de commenter des jugements de courtisans.

La décision du Tribunal administratif de Caen n'est pas favorable à la demande du CE PEBN mais il n'en reste pas moins que des questions sont en suspens quant à nos conditions de travail, à notre santé et notre sécurité au travail. La nature de nos missions dans un contexte économique et social calamiteux dont aucun spécialiste, aucun expert, ne prévoit l'amélioration, est plus que jamais d'actualité dans un contexte de bouleversements organisationnels à venir, en plus de l'instabilité intrinsèque à PE, avec la fusion des régions administratives.

Quels seront les moyens attribués aux IRP régionales dans un contexte de fusion des régions fusionnées et donc d'augmentation de la surface des territoires ? L'échéance du déploiement de cette France des 13 régions viendra très rapidement et impose que les problématiques liées aux moyens des IRP soient dès maintenant posées et prises en compte.

Ce dossier est national et ce n'est pas selon nous en interjetant appel près la Cour d'appel de Nantes que des solutions seront trouvées et que sera établi un jugement susceptible de produire comme constante une éventuelle jurisprudence. C'est pourquoi, bien que rejetant l'hypothèse de faire appel de la décision du TA de Caen au sujet de notre affaire locale, nous avons demandé à nos représentants nationaux de s'emparer dès maintenant de cette question des moyens nécessaires et suffisants à attribuer aux IRP dans le contexte de PE issu du contexte des régions fusionnées, dans la perspective de discussions à entamer rapidement, de solutions à trouver sereinement, entre les organisations syndicales représentatives et la DG de PE.

Toute projection orientée par principe à la baisse par la direction et le ministère de tutelles se révélerait contre-productive à très court terme. Il en va de l'intérêt des agents, il en va de l'intérêt des usagers mais il en va également et peut-être avant tout de l'intérêt de l'établissement Pôle emploi.